



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Bilan provisoire de la campagne 2019 de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités

(Données au 17 juin 2019)

Les candidatures à la qualification

En juin 2019, **11 867 candidats ont ouvert 18 258¹ dossiers** dans l'application de saisie des candidatures pour la qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) ou de professeur des universités (PR). À noter qu'un candidat peut déposer plusieurs dossiers afin de s'inscrire au titre de plusieurs sections du CNU et/ou au titre des deux corps d'enseignants-chercheurs.

Le CNU a examiné **15 800 candidatures** (soit +1,3 % par rapport aux résultats définitifs de la campagne 2018). Ce sont donc plus de 2 400 candidatures qui n'ont pas été examinées (dossiers non transmis, irrecevables, renoncement des candidats, dispenses refusées...).

Tableau 1 : Bilan provisoire de la campagne de qualification 2019

	MCF	PR	MCF + PR	Pour mémoire ¹		Total	
				MCF MNHN	PR MNHN		
Dossier non transmis ²	1 632	275	1 907	74	5	1 986	10,6%
Irrecevable ³	196	47	243	5	1	249	1,3%
Renoncement ⁴	81	22	103	8		111	0,6%
Dispense refusée ⁵	108	78	186	1	4	191	1,0%
DOSSIERS ELIMINES (a)	2 017	422	2 439	88	10	2 537	13,5%
Hors section ⁶	1 039	121	1 160	26	5	1 191	6,3%
Déjà qualifié ⁷	16	3	19			19	0,1%
Absence à l'audition ⁸		1	1			1	0,0%
Non qualifié	3 667	745	4 412	73	9	4 494	23,9%
Qualifications non délivrées (b)	4 722	870	5 592	99	14	5 705	30,4%
Qualifications délivrées (c)	8 175	2 052	10 227	284	43	10 554	56,2%
<i>Qualifiés * (en personnes physiques)</i>	6 133	1 703	7 808	188	32	7 824	
DOSSIERS EXAMINES (d)=(b)+(c)	12 897	2 922	15 819	383	57	16 259	86,5%
<i>Candidats dont les dossiers ont été examinés * (personnes physiques)</i>	8 359	2 225	10 518	221	38	10 536	
TOTAL DES DOSSIERS OUVERTS (a)+(d)	14 914	3 344	18 258	471	67	18 796	100,0%
<i>Candidats ayant ouvert un dossier * (personnes physiques)</i>	9 477	2 489	11 867	259	40	11 889	

Source: MESRI-DGRH A1-1, ANTARES, données au 17/06/2019

¹ Les qualifications au titre du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) sont présentées à titre d'information, car délivrées au cours de la même campagne, par les mêmes instances et souvent aux mêmes personnes ayant candidaté à une qualification PR ou MCF.

² Le candidat n'a pas transmis son dossier

³ Irrecevable en raison de l'absence de justificatif de l'obtention de diplôme, diplôme non-conforme, rapport de soutenance absent ou non signé, absence de traduction du diplôme étranger, etc.

⁴ Le candidat a indiqué (par courrier ou mail) qu'il ne donnerait pas suite à son inscription.

⁵ Dispense de diplôme non accordée par la section.

⁶ Le dossier de candidature ne relève pas du champ disciplinaire de la section qui l'a examiné.

⁷ Le candidat a déjà été qualifié dans le même corps et la même section lors des années précédentes (2016, 2017, 2018).

⁸ Absence à l'audition dans le cadre de la procédure dite de « l'appel au groupe », cf. art 24 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

(*) Note de lecture : le total en ligne (7 808) est égal à : 6 133 + 1 703 - 28, car 28 qualifiés l'ont été dans les deux corps. Mêmes remarques pour les candidats : 99 ont déposé des candidatures PR et MCF et les dossiers de 66 candidats ont été examinés dans les deux corps.

Les qualifications et les qualifiés

Le CNU a délivré **8 175 qualifications aux fonctions de MCF à 6 133 personnes et 2 052 qualifications aux fonctions de PR à 1 703 personnes**. Le nombre de qualifications aux fonctions de MCF a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+1,5 %) alors qu'il a reculé pour les fonctions de PR (-5,5 %).

Parmi les candidats dont les dossiers ont été examinés, 74 % ont obtenu au moins une qualification. Cette part est de 73 % pour les qualifications aux fonctions de MCF (74 % en 2018) et 76,5 % pour les PR (77 % en 2018).

¹ 75 dossiers de candidatures ne sont pas pris en compte dans cette étude, leurs résultats n'étant pas encore connus.

Évolution des taux de qualification selon le groupe disciplinaire

Le taux global de qualification (nombre de qualifications délivrées / nombre de dossiers examinés) est de **65 %**. Il est de 63 % pour la qualification aux fonctions de MCF (65 % en 2018) et de 70 % pour la qualification aux fonctions de PR (69 % en 2018).

Les taux de qualification varient selon le groupe disciplinaire et le corps. Les taux les plus faibles sont observés en « Droit et science politique » (18 % pour les PR et 31 % pour les MCF) et les taux les plus élevés en « Sciences de la terre » (82 % pour les MCF et PR).

Le nombre de qualifications aux fonctions de PR est globalement en baisse par rapport à 2018, notamment en « Sciences humaines » et en « Chimie » (respectivement -20,5 % et -18 %). Toutefois, il a nettement augmenté en « Physique » et en « Sciences économiques et de gestion ». Pour les MCF, les qualifications sont en légère hausse dans la plupart des groupes disciplinaires notamment en « Mécanique, génie mécanique et informatique ». Elles baissent surtout en « Pharmacie » (-22 %).

Tableau 2 : Évolution des qualifications selon le groupe disciplinaire et le corps

	Maîtres de conférences					Professeurs				
	Dossiers examinés*		Qualifications		Taux de qualification provisoire 2019 ⁽¹⁾	Dossiers examinés*		Qualifications		Taux de qualification provisoire 2019 ⁽¹⁾
	Provisoires 2019	Evolution 2018/2019	Provisoires 2019	Evolution 2018/2019		Provisoires 2019	Evolution 2018/2019	Provisoires 2019	Evolution 2018/2019	
Groupe 1 : Droit et science politique	777	- 6,3%	240	- 4,4%	30,9%	138	- 6,1%	25	+ 4,2%	18,1%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	651	+ 4,8%	339	+ 1,2%	52,1%	205	+ 9,6%	80	+ 12,7%	39,0%
Groupe 3 : Langues et littératures	1 417	+ 1,7%	882	+ 1,0%	62,2%	234	- 8,6%	179	- 9,1%	76,5%
Groupe 4 : Sciences humaines	2 761	+ 5,0%	1 639	+ 2,2%	59,4%	369	- 17,6%	245	- 20,5%	66,4%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	1 252	+ 12,0%	841	+ 2,2%	67,2%	372	- 11,4%	304	- 7,0%	81,7%
Groupe 6 : Physique	574	+ 5,1%	438	+ 7,9%	76,3%	220	+ 12,8%	178	+ 15,6%	80,9%
Groupe 7 : Chimie	669	- 1,3%	460	- 3,0%	68,8%	224	- 18,2%	165	- 17,9%	73,7%
Groupe 8 : Sciences de la terre	484	- 2,2%	399	- 5,0%	82,4%	125	- 0,8%	103	- 4,6%	82,4%
Groupe 9 : Mécanique, génie mécanique et informatique	1 334	+ 15,2%	948	+ 9,1%	71,1%	473	+ 4,0%	372	+ 2,8%	78,6%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 826	+ 0,8%	1 373	+ 0,7%	75,2%	375	- 7,9%	298	- 1,0%	79,5%
Pharmacie	264	- 24,8%	187	- 22,1%	70,8%	40	- 7,0%	20	+ 5,3%	50,0%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	864	+ 4,1%	420	+ 8,0%	48,6%	143	- 20,6%	82	- 15,5%	57,3%
Théologie	24	NS	9	NS	37,5%	4	NS	1	NS	25,0%
Ensemble	12 897	+ 3,4%	8 175	+ 1,4%	63,4%	2 922	- 7,0%	2 052	- 5,5%	70,2%

Source : MESRI-DGRH A1-1, Galaxie ANTARES, novembre 2018 (résultats définitifs de la campagne 2018), juin 2019 (résultats provisoires de la campagne 2019).

* Y compris les dossiers "hors section" c'est-à-dire ne relevant pas du champ disciplinaire de la section au titre de laquelle la qualification a été sollicitée.

(1) Note de lecture : en « Droit et science politique », parmi les candidatures aux fonctions de MCF, 30,9% ont été qualifiées.

Les multi-qualifiés

Parmi les 7 780 personnes qualifiées dans un seul corps, **1 928 soit 25 % ont été qualifiées dans plusieurs disciplines** ; 20 % d'entre eux ont une double qualification, 4 % en ont trois et 1 % de quatre à cinq qualifications. En outre, 28 personnes ont été qualifiées à la fois aux fonctions de MCF et de PR.

Tableau 3 : Les qualifiés dans un seul corps selon le nombre de qualifications obtenues

Nombre de qualifications	MCF (Nb de personnes)		PR (Nb de personnes)		Effectif de personnes	% de l'effectif total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
1 qualification	2 033	2 440	495	884	5 852	75,2%
2 qualifications	610	698	73	185	1 566	20,1%
3 qualifications	122	140	12	22	296	3,8%
4 qualifications	18	36		4	58	0,7%
5 qualifications	5	3			8	0,1%
Ensemble	2 788	3 317	580	1 095	7 780	100,0%

Source: MESRI-DGRH A1-1, ANTARES, données au 17/06/2019.

La qualification des femmes

Globalement, la parité n'est toujours pas atteinte ; **46% des qualifications aux fonctions de MCF ont été délivrées à des femmes et seulement 34 % pour les qualifications aux fonctions de PR.** Ces proportions sont cependant similaires aux parts de dossiers féminins examinés.

Les parts de qualifications féminines varient suivant les groupes disciplinaires. Elles sont plus faibles en « Mathématiques et informatique » (27 % pour les fonctions de MCF et 19 % pour celles de PR) et plus élevées en « Langues et littératures » (66 % pour les fonctions de MCF et 58 % pour celles de PR). Ces proportions sont également semblables à celles des dossiers féminins examinés dans ces disciplines.

Dans l'ensemble, les taux de qualification féminins sont légèrement inférieurs à ceux des hommes ; 62 % contre 64 % pour la qualification aux fonctions de MCF et 69 % contre 71 % pour celle aux fonctions de PR. Néanmoins, dans certains groupes disciplinaires, les femmes sont davantage qualifiées que les hommes. Il s'agit entre autres du « Droit et science politique » et des « Sciences humaines » qui présentent des taux de qualification féminins supérieurs à ceux des hommes quel que soit le corps.

Tableau 4 : Qualification des femmes par corps et groupe disciplinaire

	Maîtres de conférences					Professeurs				
	Dossiers examinés*		Qualifications		Taux de qualification des femmes (2)	Dossiers examinés*		Qualifications		Taux de qualification des femmes (2)
	Femmes	Part de dossiers féminins	Femmes	Part des qualifications féminines(1)		Femmes	Part de dossiers féminins	Femmes	Part des qualifications féminines(1)	
Groupe 1 : Droit et science politique	361	46,5%	115	47,9%	31,9%	61	44,2%	14	56,0%	23,0%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	296	45,5%	153	45,1%	51,7%	85	41,5%	40	50,0%	47,1%
Groupe 3 : Langues et littératures	907	64,0%	585	66,3%	64,5%	138	59,0%	104	58,1%	75,4%
Groupe 4 : Sciences humaines	1 485	53,8%	887	54,1%	59,7%	160	43,4%	110	44,9%	68,8%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	345	27,6%	230	27,3%	66,7%	69	18,5%	58	19,1%	84,1%
Groupe 6 : Physique	172	30,0%	120	27,4%	69,8%	35	15,9%	29	16,3%	82,9%
Groupe 7 : Chimie	291	43,5%	196	42,6%	67,4%	94	42,0%	70	42,4%	74,5%
Groupe 8 : Sciences de la terre	198	40,9%	153	38,3%	77,3%	35	28,0%	31	30,1%	88,6%
Groupe 9 : Mécanique, génie mécanique et informatique	358	26,8%	268	28,3%	74,9%	98	20,7%	78	21,0%	79,6%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	983	53,8%	707	51,5%	71,9%	150	40,0%	121	40,6%	80,7%
Pharmacie	152	57,6%	110	58,8%	72,4%	12	30,0%	6	30,0%	50,0%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	437	50,6%	208	49,5%	47,6%	66	46,2%	32	39,0%	48,5%
Théologie	7	29,2%	2	22,2%	28,6%	3		1	100,0%	33,3%
Ensemble	5 992	46,5%	3 734	45,7%	62,3%	1 006	34,4%	694	33,8%	69,0%

Source : MESRI-DGRH A1-1, ANTARES, données au 17/06/2019.

* Y compris les dossiers "hors section" c'est-à-dire ne relevant pas du champ disciplinaire de la section au titre de laquelle la qualification a été sollicitée.

(1) Note de lecture : en « Droit et science politique », 47,9% des qualifications aux fonctions de MCF ont été délivrées à des femmes.

(2) Note de lecture : en « Droit et science politique », parmi les candidatures féminines aux fonctions de MCF, 31,9% ont été qualifiées.

En vert les situations « favorables » aux femmes : taux de qualification des femmes > taux de qualification des hommes.

Les publications du département DGRH A1-1 sont consultables sur le site internet du ministère aux adresses suivantes :

Sur la page « Bilans et statistiques » :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

ou sur le portail PERSÉ relatif aux personnels de l'enseignement supérieur, à partir du lien :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>